

**DECLARATION DE L'UGICT-CGT ET DE LA CGT  
LORS DE LA REUNION DE NEGOCIATIONS SOCIALES  
SUR LES RPS DU 5 JUILLET 2011**

Nul n'est sensé ignorer que les conditions de travail se sont fortement aggravées à la CAF13 avec des impacts sérieux sur la santé des salariés, et ce depuis plusieurs années et notamment depuis la mise en œuvre des COG et des restrictions de moyens tous azimuts malgré l'accroissement des charges.

Des alertes importantes ont été émises et sont la manifestation de ce constat :

- saisine du CHSCT par les TS du Nord et du Centre
- le rapport IRCAF, suite au vote de demande d'expertise du CHSCT de la mandature précédente, qui analyse une situation fortement pathogène (septembre 2010)
- la situation décrite ne s'est pas améliorée puisque les préconisations sont restées lettre morte du fait de la Direction alors que dans le même temps les TS du 15/16 ont de nouveau interpellé par courrier le CHSCT ainsi que la Direction sur l'impact prégnant des conditions de travail sur leur santé, sans réponse de la Direction.
- les TCPF d'Aix ont eux aussi saisi l'instance CHSCT sur l'aggravation de leurs conditions de travail, notamment à l'accueil, et ses effets sur leur santé
- les TCPF et cadres d'Arles ont collectivement demandé à rencontrer le psychologue du travail
- des cadres accueil nous ont également fait part des conditions insupportables dans lesquelles ils sont amenés à exercer leur fonction, de l'impact sur leur santé et de la désagrégation du sens de leur métier en rapport avec la notion de service public
- les médecins du travail ont également interpellé la Direction sur les dégâts causés sur la santé des salariés par cette dégradation forte et continue des CT (employés et cadres déboussolés par un management inapte et inepte tourné uniquement vers la rentabilité et la surveillance des personnalités, une organisation et une gestion du travail qui fait perdre tout sens au métier et à l'activité ainsi que tout repère, l'absence de moyens suffisants pour assumer les charges). Voir notamment la déclaration du médecin d'Aix sur la très grande souffrance des salariés d'Aix
- la volonté de la Direction de masquer la réalité avec pour illustrer non seulement sa position de déni vis-à-vis de la réalité du rapport IRCAF mais également son refus de transmettre aux élus CHSCT les rapports du psychologue sous des prétextes fallacieux
- des TS de Martigues font également remonter leurs difficultés et leur souffrance dans le cadre de leur travail. Comme dans beaucoup de secteurs, les absences pour maladie, dépression, TMS etc. . .sont de plus en plus nombreuses

Devant ce type de situation qui révèle un risque grave pour la santé des salariés, le code du travail met à disposition des IRP et notamment du CHSCT, des prérogatives lui permettant d'obtenir de la part d'experts agréés par le Ministère du travail et désignés par les élus CHSCT, une expertise complète de cette situation en mettant analytiquement en exergue :

- le constat/état des lieux
- les causes par les différents outils à leur disposition
- les préconisations

Concernant les élus CGT et UGICT au CHSCT c'est la seule démarche qui vaille dans l'intérêt des salariés. D'ailleurs le CHSCT de la mandature précédente a utilisé ses prérogatives en ciblant plus particulièrement les TS Nord et Centre qui avaient saisi l'instance.

Au vu de la situation il est clair que le CHSCT doit aujourd'hui s'orienter vers une extension d'une expertise de même type et dans le cadre des mêmes règles vers l'ensemble des salariés, employés et cadres, notamment en contact avec le public.

Ce que propose ici la Direction est bien évidemment d'une toute autre nature.

Un peu d'histoire : il est à noter paradoxalement l'intérêt soudain de la Direction pour les RPS (début 2010) juste au moment où les élus CGT/UGICT du CHSCT précédent ont pris l'initiative d'enclencher l'expertise IRCAF et où paraît à point nommé le décret Darcos, alors que parallèlement et aujourd'hui elle adopte une posture de déni total envers le contenu du rapport IRCAF qui reflète pourtant l'exacte réalité de la situation des salariés concernés.

La tentative était claire : essayer de parasiter et de faire capoter une fois de plus le vote par le CHSCT d'une expertise en enfumant les partenaires sociaux avec les dispositions du décret Darcos. Aucun moyen supplémentaire significatif n'étant disponible pour réellement améliorer la situation, l'ensemble des OS avait rejeté toute négociation dans le cadre du décret Darcos.

Nous poserons au passage que le bilan de la première année du décret Darcos n'est guère brillant. Selon la Direction du Travail, sur 1350 entreprises concernées, seules 430 se sont engagées dans ce processus mais sur des textes se contentant de mettre en place des indicateurs de risques ou des formations, **jamais pour remettre en cause l'organisation, le management ou les conditions de travail !**

Nous avons donc des entreprises qui ont contourné le problème de fond et des entreprises qui n'ont même pas voulu faire semblant.. Le magazine *Entreprises et Carrières* note que ce plan Darcos a surtout « *créé un appel d'air et a aiguisé l'appétit de cabinets spécialisés, intervenant sur un marché en croissance exponentielle* ».

A noter également que tous les débats qui ont pu avoir lieu antérieurement à 2010 à ce sujet, et notamment au sein du CHSCT, l'ont été à l'initiative des élus CGT et UGICT uniquement parce que, la Direction, qui voulait à chaque fois botter en touche face aux demandes incessantes de nos élus d'une expertise sur les CT, mettait en avant l'attente des résultats de l'enquête nationale sur la vie au travail, faisait venir un ingénieur de la CARSAT pour nous exposer un cours théorique sur la sécurité et la santé au travail etc.etc. mais surtout sans déboucher sur quoi que ce soit, et ce avec l'aval de la secrétaire du CHSCT précédent. Voilà ce que la Direction appelle s'intéresser aux RPS depuis des années. . . .

Bref, aujourd'hui la situation s'est aggravée et nécessite plus que jamais une expertise globale notamment sur l'ensemble des personnels en contact avec le public votée par le CHSCT en choisissant un expert agréé par le Ministère du travail, c'est du moins la volonté des élus CGT et UGICT.

Et la Direction essaie une nouvelle fois d'enfumer le paysage avec une resucée du décret Darcos pour tout simplement faire apparaître la démarche CHSCT comme superfétatoire en impliquant dans sa démarche les OS et les élus du CE et du CHSCT qui de fait négligeraient quoiqu'on en dise leur indépendance et surtout leur propre droit et le code du travail !!

Par ailleurs dans le § « Le contexte » page 2 du document, le 3<sup>è</sup> alinéa est très significatif par rapport aux moyens forcément incontournables et nécessaires pour véritablement redresser la situation, puisqu'il dit que le respect et l'intégrité des collaborateurs se fera « *. . dans le respect des orientations nationales et locales et des conditions d'exercice des missions de service public* » Cela rappelle étrangement un accord local de sortie de grève qui contournait les mesures salariales obtenues par « *Dans le cadre de la COG. . .* » et on connaît la suite.....

Enfin il est à noter que les négociations RPS au niveau national ne sont en aucun cas ni un appui ni un argument pour justifier le piège tendu par la Direction CAF13. En effet la démarche nationale ne prend pas en compte dans sa propre analyse les caisses qui ont déjà entamé des expertises via leur CHSCT (cas de la CAF13) mais par contre récupère les rapports de ces experts afin d'intégrer les analyses déjà faites. En d'autres termes la démarche Direction CAF13 est superflue et constitue une manœuvre dilatoire en interne.

En conclusion l'UGICT et la CGT refusent de participer à cette mascarade et vont tout mettre en œuvre pour lancer une expertise via le CHSCT conformément au droit du travail.

Marseille, le 5 juillet 2011